

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE RACHAT DES CANAUX DU MIDI

Le Sénat après la Chambre des députés vient d'accomplir un acte de justice et de bonne administration en adoptant le projet de loi ayant pour objet le rachat par l'Etat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne.

La question des canaux du Midi, qui fut constamment à l'ordre du jour de toutes nos Assemblées républicaines, touche, en effet, à des intérêts trop considérables et trop légitimes pour que la solution pût en être plus longtemps différée.

Les lois du 5 août 1879 et du 19 février 1880, qui, en prescrivant le rachat de tous les canaux et en les affranchissant de tout péage, firent tant pour le relèvement économique de la plus grande partie du pays, ne pouvaient rester indéfiniment lettre morte pour les régions du Midi et du Sud-Ouest, où la nature et le génie humain se sont associés, suivant l'expression du rapporteur du Sénat, M. Gauthier, pour les doter de la magnifique voie fluviale qui unit l'Océan à la Méditerranée.

Il suffit de jeter les yeux sur les statistiques du Ministère des travaux publics et de comparer entre eux les transports effectués sur les canaux du Midi, à diverses époques, pour évaluer presque mathématiquement les pertes énormes subies par l'agriculture, l'industrie et le commerce de ces régions par suite de l'inutilisation forcée de leurs canaux.

Le tonnage kilométrique totalisé du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, durant chacune des années 1856, 1880, 1895, a été respectivement de 110 millions, 56 millions et 31 millions de tonnes.

Le tonnage de 1895 ne représente donc plus que le 27 0/0 du tonnage de 1856.

Durant la même période de quarante années, le tonnage kilométrique de l'ensemble des canaux de France passait de un milliard de tonnes en 1856 à onze cent millions en 1880 et à deux milliards deux cent millions en 1895.

Les canaux du midi perdaient 73 0/0 de leur trafic initial tandis que le réseau des canaux français gagnait 120 0/0.

Enfin le tonnage des canaux du Midi, qui représentait en 1856 la neuvième partie du tonnage totalisé de tous les canaux, n'en représente plus en 1895 que la soixante-troisième partie.

De tels chiffres et de telles constatations, si navrants qu'ils soient, ont du moins le mérite de mettre en pleine lumière les désastreux effets qu'à eus sur la circulation et, partant, sur la formation de la richesse dans les pays méridionaux le régime d'exemption appliqué à leurs voies navigables. Quelle a été la cause de cette décadence.

Pendant la longue période qui s'étend de 1852 à nos jours, la Compagnie des chemins de fer du Midi, concessionnaire du canal latéral à la Garonne, fermière du canal du Midi, maîtresse à la fois de ses chemins de fer et des canaux, recherchant, avant toutes choses, la prospérité de son réseau, n'a eu d'autre souci que celui de détourner

à tout prix le trafic des canaux et de l'amener à la voie ferrée. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, si la Compagnie des chemins de fer du Midi a admirablement réussi dans son entreprise, les concessions faites contre toute sagesse et les tarifs de péage excessifs imprudemment consentis par l'Etat en 1852 et 1858 lui en donnaient le droit et les moyens.

Ces tarifs de péage étaient, en effet, et sont encore de 0 fr. 041 par tonne et par kilomètre sur le canal du Midi et de 0 fr. 0239 sur le canal latéral à la Garonne; leur caractéristique est d'être souvent égaux et parfois supérieurs aux tarifs pratiqués par le chemin de fer.

Ainsi s'expliquent la diminution et presque la disparition de tout trafic sur les canaux du Midi.

Pendant ce temps, les transports sur les autres voies navigables de France, favorisés, de 1852 à 1880, par des taxes très réduites, plus favorisées encore de 1880 à nos jours par la suppression radicale de tout péage, prenaient un développement extraordinaire et jouaient un rôle de plus en plus important dans la vie économique de la nation et dans la distribution des richesses.

L'heure était venue de faire cesser cet état de choses en tous points regrettable et d'accorder à l'agriculture, à l'industrie, au commerce du Midi et du Sud-Ouest, les avantages résultant des transports à bon marché dont jouissent les autres régions du pays. Les Chambres viennent, dans les meilleures conditions pour l'Etat, d'accomplir cet acte de justice. Il faut les en féliciter.

C. R.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 25 novembre

M. Jourde développe un amendement réclamant une augmentation de 22,000 fr. pour améliorer le traitement des professeurs de gymnastique, traitement qui serait élevé de 200 fr. Repoussé par 279 voix contre 45.

M. Guieysse demande la suppression des associations qui existent entre les élèves préparant les Ecoles Normales, Polytechnique, St-Cyr (la Cagne, la Corniche et la Taupe). Repoussé à mains levées.

M. René Chauvin réclame une augmentation de 80,000 fr. pour relever le traitement des répétiteurs à Paris. Repoussé par 386 voix contre 131.

Le chapitre 46 contient des crédits pour les bourses, exemptions et dégrèvements dans les lycées et collèges.

M. Bepmale présente une motion tendant à l'attribution des bourses nationales en tenant strictement compte des résultats et du classement des concours.

Motion repoussée par 313 voix contre 207.  
M. Jourde demande ensuite un relèvement de 25,000 fr. pour conserver l'exemption des frais scolaires aux fils de professeurs décédés en fonctions. Adopté par 263 voix contre 261.

La Chambre adopte une proposition tendant à une augmentation de 100,000 fr. pour augmenter le nombre de bourses attribuées aux élèves des écoles primaires.

Séance du 26 novembre

On continue l'examen du projet de loi relatif à la suppression des octrois.  
Deux projets, l'un de M. Vaillant, l'autre de M. Guesde sont repoussés.

M. Berry propose un contre-projet qui comprend trois articles : Le 1<sup>er</sup> : Les communes seront autorisées à supprimer leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques à partir du 31 décembre de l'année qui suivra celle au cours de laquelle la présente loi sera promul-

guée. Cet article est adopté par 279 voix contre 238. Les deux autres articles sont renvoyés à la commission.

Le ministre de l'intérieur demande alors à la Chambre d'examiner le projet portant approbation d'une convention passée entre le ministère de l'intérieur et la compagnie fermière de Vichy. On vote l'urgence par 318 voix contre 201.

L'extrême-gauche dépose une demande de scrutin public à la tribune.

La chambre renvoie à une date ultérieure la suite de la discussion.

## Sénat

Séance du 26 novembre

M. Loubet prononce l'éloge funèbre de M. Bardoux.

Le Sénat vote ensuite rapidement plusieurs projets d'intérêt local.

## AFFAIRE DREYFUS

On a fait une perquisition au domicile du colonel Picquart, rue Yvon-Villaceau n° 3. Cette perquisition a été causée par la réception au ministère de la guerre d'une lettre anonyme composée à la machine à écrire. On veut encore voir dans l'expédition de cette mystérieuse missive l'action, décisive cette fois, de la romanesque femme voilée.

— Le colonel Picquart est arrivé à Marseille, d'où il part pour Paris, accompagné de deux officiers d'état-major.

— Un ministre interviewé par un rédacteur du *Gaulois*, sur les intentions du gouvernement au sujet de l'affaire Dreyfus, a déclaré que le cabinet loin de vouloir l'étouffer, veut la liquider.

## INFORMATIONS

La France au Siam

Le *Siam Free Presse*, arrivée de Bangkok, publie une information sensationnelle que nous reproduisons sous réserves, à savoir qu'on est généralement convaincu, à Bangkok, qu'un nouvel arrangement serait intervenu entre la France, l'Angleterre et le Siam, en vertu duquel ce dernier pays serait transformé, au moins en fait, en protectorat français.

Cette information émanerait, paraît-il, des princes siamois eux-mêmes, auxquels le roi l'avait transmise par dépêche et qui, d'ailleurs, l'auraient accueillie avec un véritable consternation. L'arrangement en questions serait dû à l'intervention de la Russie.

Le même journal dit encore que M. de France, chargé d'affaires de France, serait chargé d'élaborer un nouveau traité entre la France et le Siam.

Un article sensationnel

La *Gazette de Cologne* commente en termes passionnés l'affaire Dreyfus et déclare que l'émotion qu'elle soulève en France doit être suivie attentivement par l'Allemagne.

« Tous les incidents, dit la feuille allemande, qui se produisent depuis quelques jours prouvent avec quelle facilité la majorité de la population parisienne accueille les récits des journaux sitôt que les Allemands y apparaissent pour jouer un rôle fâcheux.

« Il est manifeste qu'en France, encore à l'heure actuelle, il n'est plus question de réflexion tranquille, d'investigations compétentes et de dignité calme, dès que les brailards à gages lancent la foule contre l'Allemagne. C'est ainsi que les plus graves dan-

gers pour la paix européenne peuvent surgir de l'ombre et l'Allemagne a toutes les raisons de demeurer sur ses gardes et de tenir sa poudre sèche. »

Le conflit Gréco-Turc

L'Agence nationale publie la dépêche suivante :

« Les plénipotentiaires grecs et ottomans ont paraphé aujourd'hui tous les articles du traité de paix. »

Français tués par les Italiens

On se rappelle l'incident survenu à la frontière italienne et que nous avons raconté. — D'après la version italienne, au moment où le chasseur français Galléan était aux prises avec le garde Calamaio, les trois autres paysans arrivant auraient menacé de leur fusil le garde italien; alors le deuxième garde chasse Tripini, survenant et voyant le danger couru par son caporal, aurait tiré deux fois et tué deux paysans.

Le troisième prit la fuite par le flanc du mont, tandis que Galléan était fait prisonnier.

Les vins de Champagne et les droits d'entrée à Paris

Le Sénat a voté récemment une loi relative à la suppression des octrois dont l'article 6 est ainsi conçu : « Est autorisée la perception d'un droit d'entrée à Paris : 1<sup>o</sup>, de 4 fr. par hectolitre sur les vins en cercle ; 2<sup>o</sup>, de 50 centimes par bouteille sur le vin de Champagne, les vins champagnisés ou vins façon champagne ; 3<sup>o</sup>, et de 25 centimes pour les autres mis en bouteilles. » Le droit d'entrée actuellement perçu par l'octroi de Paris étant actuellement de 19 centimes par bouteille, la surtaxe serait de 31 centimes si le nouveau tarif était approuvé par la Chambre à laquelle il est actuellement soumis.

Dans une de ses dernières séances la Chambre de commerce de Reims a rédigé contre le projet en question une protestation motivée.

Agriculteurs de France

La date de la session annuelle de la Société des agriculteurs de France vient d'être fixée. La session commencera le jeudi 3 mars 1898 et sera close le vendredi 11 mars, à cinq heures.

La nouvelle monnaie

Le comité monétaire institué par le ministre des finances s'est réuni, à la Monnaie, sous la présidence de M. Rouvier, pour entendre les principaux graveurs en médailles au sujet de la création d'une pièce de monnaie de 20 centimes en nickel.

A l'unanimité le comité monétaire a exprimé l'avis qu'il n'y a pas lieu de frapper des monnaies avec trou, et il réserve l'examen de la question d'une monnaie carrée.

Autriche-Hongrie

Quatre journaux ont été saisis hier matin pour de violents articles contre le gouvernement et la majorité, savoir : deux organes antisémites, un journal national allemand et un socialiste.

L'Impératrice d'Autriche

L'Impératrice d'Autriche, se rendant à Biarritz, est arrivée à Paris par l'express-Orient.

Elle s'est rendue directement à la gare d'Orléans, où elle a pris le rapide de neuf heures trente-cinq.

M. le Président de la République est allé

saluer la souveraine et s'est entretenu avec elle dans un salon préparé par la Compagnie d'Orléans.

M. le Président l'a ensuite accompagnée à son wagon au moment du départ.

**Les Allemands en Chine**

Les journaux considèrent comme l'une des questions diplomatiques les plus importantes, celle de la situation des Allemands en Asie.

A l'annexion d'un fort chinois, qu'ils ont accomplie illégalement, la France est évidemment opposée, la Russie ne leur permettra pas de continuer leur empiètement, et l'Angleterre surveille tous leurs mouvements.

Une dépêche de Pétersbourg aux journaux annonce que les *Novosti* conseillent l'occupation du territoire chinois par la France, la Russie et l'Angleterre pour répondre à l'occupation de Kiao-Tchéou par l'Allemagne si celle-ci est maintenue.

**Odieuse vengeance**

M. Rémusat, directeur de l'usine de produits chimiques, route du Médoc, à Bordeaux, a été victime avant-hier au soir, d'un acte d'une odieuse vengeance.

Il fut victime de plusieurs vols. Enfin avant-hier, M<sup>me</sup> et M. Rémusat s'étaient rendus à Borbeaux; il restait seulement à l'usine un personnel restreint. Dans la soirée toute la construction est devenue la proie des flammes.

Une enquête est ouverte.

**A l'hôtel des Sociétés savantes**

*Le déjeuner des Africains*

Le déjeuner annuel dit déjeuner des Africains a eu lieu hier matin à onze heures et demie, à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente. Cette réunion avait dû être reportée du troisième au quatrième jeudi, pour assurer son plein succès.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Légion d'honneur**

Nous apprenons avec un bien vif plaisir que M. Dubuc, procureur général à Alger, ancien avocat général près la Cour d'Agen, vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Dubuc a conservé dans notre région un grand nombre d'amis.

On se souviendra toujours ici de sa haute compétence juridique, de la logique rigoureuse de ses conclusions, de l'affabilité de son caractère.

Les amis de M. Dubuc — qui sont aussi les nôtres — lui ont offert la croix de la Légion d'honneur sous la forme d'un bijou. Nous adressons à M. Dubuc nos cordiales félicitations. A. D.

**Conférence agricole**

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Limogne, le dimanche 5 décembre prochain à 1 h. 1/2 du soir.

*Sujet de la conférence :*

Culture de la truffe et reconstitution des vignobles.

**Médaille d'honneur**

Par décision de M. le ministre de l'intérieur en date du 26 novembre, une médaille d'honneur a été décernée à M. Delvalat Jean-Raymond, maçon à Puy-l'Évêque.

**Mentions honorables**

Par décision de M. le Ministre de l'intérieur en date du 26 novembre, des mentions honorables ont été accordées à MM. : Cure Etienne, menuisier à Albas. Vailles Marcel, à Gintrac. Rolland Jean, cultivateur à Albas.

**CAHORS**

**Conseil départemental**

Dans sa séance du 25 courant, le conseil départemental du Lot, après avoir décidé le maintien des deux écoles publiques de Cahors, a émis le vœu que le cours complémentaire du Vieux-Palais fût supprimé.

Donc, rien de changé pour le moment.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 25 novembre dernier, M. Linol, direc-

teur du cours complémentaire, à Gourdon, vient d'être nommé à la direction du cours complémentaire de l'école du Vieux-Palais. Par suite, M. Vidal passe à la tête de l'école de la rue du Lycée.

**Conseil municipal**

Le conseil municipal se réunira le lundi 29 novembre, à huit heures du soir. Ordre du jour (session de novembre).

**Contributions indirectes**

M. Vizon, de Cahors, surnuméraire des contributions indirectes à Moulins, est nommé, en la même qualité, à Cahors, en remplacement de M. Delbreil, nommé commis à Granville (Manche).

**Accident**

Hier soir M<sup>me</sup> Ichès, mère, descendait les escaliers qui se trouvent à côté du café Salomon et de l'ancienne gendarmerie. Elle fit un faux pas et tomba si malheureusement qu'elle se fractura la jambe.

M. le Dr Darquier appelé aussitôt prodigua les soins nécessaires à M<sup>me</sup> Ichès.

Nous pensons qu'il suffira d'appeler l'attention de notre municipalité sur le mauvais état de ces escaliers pour qu'elle y remédie et prévienne ainsi des accidents regrettables dans le genre de celui que nous signalons.

**Retraite en musique**

La retraite en musique qui sera jouée ce soir samedi, par la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, partira de la caserne Bessière, à 8 heures et demie, et suivra l'itinéraire suivant :

Caserne, boulevard Gambetta, rue du Parc, rue J.-Caviole, rue du Lycée, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, place du Marché, rue Nationale, rue Brives, boulevard Gambetta

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 25 ET 28 NOVEMBRE 1897  
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénelon*).

Marche Viennoise	Ziehser.
Drapeaux flottants (Allegro)	Kelsen.
Le Châlet (Ouverture)	Adam.
Les maîtres chanteurs (Prélude du 3 <sup>e</sup> acte)	Wagner
La Juive (Fantaisie)	Halévy.

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 25 novembre*

Au début de l'audience, trois chasseurs sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Le tribunal rend ensuite le jugement renvoyé à huitaine de l'affaire du nommé Plat, prévenu d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine.

Plat est condamné à quinze jours de prison pour l'escroquerie et 50 fr. d'amende pour l'exercice illégal de la médecine. (Il bénéficie de la loi Béranger pour la prison.)

Le nommé Ginibre, âgé de 49 ans, métayer, demeurant à Cartel, se voit infliger quinze jours de prison et les dépens, pour vol de linge.

Le sieur Lacroix âgé de 29 ans, maçon, habitant à Saint-Daunès, prévenu de vol d'un porte-monnaie, est condamné huit jours de prison et 16 fr. d'amende (loi Béranger pour la prison).

La nommée Marguerite Bouchet, épouse Lafage, âgée de 46 ans, messagère à Saint-Alauzie est condamnée à huit jours d'emprisonnement (loi Béranger), pour tentative de vol à l'étalage.

Le sieur Joseph Fargues, âgé de 25 ans, demeurant à Saint-Martin-de-Vers, prévenu de vol d'un sac de maïs, se voit infliger un mois de prison.

Le nommé Louis Baldès, meunier à Casagnes, est condamné à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende, pour vol d'un sac de fèves.

Le tribunal le fait bénéficier de la loi Béranger pour la prison.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 25 au 27 novembre 1897

*Mariages*

Alazard, François-Emile, jardinier et Marie Gisbert.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'ÉVÊQUE.** — On nous prie d'insérer la communication suivante visant le conseiller général de Puy-l'Évêque :

« Monsieur,

« J'apprends que dans votre affaire Bach,

vous avez donné à entendre au tribunal correctionnel que vos ennemis politiques avaient conseillé Bach contre vous.

» D'après le *Télégramme*, ces ennemis ne sont autres que les radicaux de Puy-l'Évêque. En ce qui me concerne, je proteste énergiquement contre ces ignobles insinuations.

» Vous avez sans doute trouvé habile de faire une question politique d'une affaire privée, cela vous regarde, mais je n'entends pas être victime d'une pareille manœuvre, et j'espère que mon démenti sera suffisant pour faire cesser les propos malveillants qui circulent autour de cette histoire.

» PUECH,

» Maire de Puy-l'Évêque. »

— *Accident.* — Le 24 courant, le nommé Roux, de la Poulie, commune de Puy-l'Évêque, apportait une charretée de fagots à Puy-l'Évêque, accompagné de sa femme âgée de 31 ans, pour lui garder les bœufs.

Après avoir déchargé les fagots devant la porte de la personne qui les leur avait achetés, les bœufs eurent peur de deux porcs qui passaient dans la rue, renversèrent la femme Roux, la foulèrent aux pieds et une roue du véhicule lui broya la jambe gauche.

Son état, quoique grave, n'est pas désespéré.

— *Marché.* — Un marché aux oies grasses, foies gras et truffes a été créé à Puy-l'Évêque en 1896 et se tiendra tous les samedis et les jours de foires, sur la place du Taulier, à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Les samedis, il n'est dû aucun droit de place pour les comestibles apportés à la Halle, au Marché-couvert et sur la place du Taulier.

**ALBAS.** — Nous apprenons qu'une société orphéonique est en voie de formation.

Nous lui souhaitons maints succès et longue vie.

**SAINT-CIRQ-LAPOPIE.** — *La Sainte-Catherine.* — Nos excellents ouvriers tourneurs célèbrent tous les ans la fête de Sainte Catherine, leur patronne, suivant la tradition.

C'est donc demain dimanche, 28 courant, qu'on s'amusera ferme ici en cet honneur, en dépit de la déplorable crise industrielle qui sévit.

En effet, beaucoup d'ouvriers robinetiers ont été renvoyés par leurs patrons ces temps-ci, par suite des difficultés qu'éprouvent ces derniers à écouler leurs produits, dans le Médoc surtout, où les vignes ont gelé en majeure partie cette année.

Espérons qu'à l'occasion des futures réjouissances, sainte Catherine intercédera en faveur de notre commerce local paralysé, et que les heureux jours reviendront bientôt.

La jeunesse voisine est d'ores et déjà avertie qu'il y aura grand bal de jour et de nuit demain et lundi.

Le meilleur accueil leur sera réservé.

**FRAYSSINET-LE-GÉLAT.** — *Foire du deux décembre.* — Le public est informé que la foire prochaine aura lieu le deux décembre.

Il sera tenu le même jour un grand marché aux truffes, foies gras, œufs et volailles.

De nombreux marchands étrangers se présenteront pour faire des achats.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Accident.* — Mercredi, dans la matinée, un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit aux Carmes. M. X..., de Lissac, arrivant en voiture avec une vitesse un peu trop précipitée, a voulu pénétrer avec la même allure dans la cour de l'hôtel Destruel. Une roue du véhicule a heurté contre une borne placée à l'angle de la porte cochère. Cheval et voiture se sont violemment renversés. M. X... s'est contusionné en tombant. La bête n'a pas eu de mal.

**LINAC.** — *Brûlée.* — Avant-hier, une vieille femme du bourg de notre commune, la veuve Puech, a failli être brûlée vive. Une poule étant entrée dans son habitation, elle s'est mise à poursuivre pour la chasser. En passant devant l'âtre, ses jupes se sont enflammées et, en un clin d'œil, elle s'est vue entourée de flammes. Elle s'est précipitée sur la voie publique en criant au secours. Grâce à la présence d'esprit de M. Marbezy, cordonnier, son voisin, les vête-

ments de la veuve Puech ont pu être éteints. Cependant cette dernière a été grièvement brûlée sur diverses parties du corps. Ses jours sont en danger.

**CAJARC.** — Le nommé Louis-Lucien B..., âgé de 16 ans, natif de Cajarc poursuivi pour vol d'une sacoche commis à la gare de Caussade au préjudice de M. de Laborde, inspecteur d'assurances, a comparu il y a trois jours devant le tribunal de Montauban.

Après le vol, le jeune B... éventa la sacoche et la rejeta dans un champ après avoir dérobé une chemise et un paquet de cigarettes.

Grâce à ses bons antécédents et à une lettre du volé qui implore la pitié du tribunal en faveur du voleur, l'accusé s'en tire avec quinze jours de prison, mitigés par l'application de la loi Béranger.

**BAGNAC.** — *Brûlée vive.* — Dans l'après-midi d'avant-hier, la dame de compagnie de M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Cantaloube, de Bagnac, garnissait une lampe à pétrole, lorsque le feu se communiqua à ses vêtements. A ses cris on accourut, mais, malgré les soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à expirer dans d'horribles souffrances.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Nomination.* — Par arrêté préfectoral en date du 25 courant, M. Linol, directeur du cours complémentaire de Gourdon, vient d'être nommé, en la même qualité, à Cahors, (école du Vieux-Palais).

Nos plus sincères et cordiales félicitations à M. Linol, pour l'avancement mérité dont il vient d'être l'objet, mais tous nos regrets aussi, au sujet de son départ de notre ville où, pendant son long séjour, il avait acquis l'estime et la sympathie générales par son affabilité, sa droiture, sa courtoisie et sa bienveillance.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent, lui et sa famille, dans sa nouvelle résidence.

M. Linol est remplacé à Gourdon par M. Bouysson, instituteur à Prayssac.

**CONCORÈS.** — *Dialogues de Concorès.*

— *L'ancien représentant.* — Je vous ai écrit tout dernièrement, Monsieur l'administrateur, pour vous rappeler notre programme. Je voudrais, aujourd'hui, vous parler du déplacement du Céou. Vous savez sans doute que Monsieur l'Ingénieur doit venir sans tarder pour procéder à une contre-enquête. Il faut nous efforcer de nous la rendre favorable. Que pensez-vous faire ?

— *L'administrateur.* — Ma foi, cher Monsieur, je vous avoue que je ne sais pas trop. Dites un peu : je verrai ensuite.

— *L'ancien représentant.* — Eh bien ! il faut empêcher qu'on ne fasse aucune déclaration contraire à nos vues.

— *L'administrateur.* — Dans ce cas vous serez seul à émettre un avis.

— *L'ancien représentant.* — Peut-être bien, mais qu'importe ? Si je suis seul, je suis bien sûr d'être la majorité.

— *L'administrateur.* — Sans doute, mais comment ferez-vous pour empêcher les intéressés de donner leur avis ?

— *L'ancien représentant.* — Voici ! Lorsque M. l'ingénieur viendra, il vous faudra le suivre pas à pas, regarder tout le monde du haut de votre qualité. Qui oserait émettre un avis vous déplaisant ?

— *L'administrateur.* — Par ma foi, on ne m'y pincera pas ! Je partirai plutôt.

— *L'ancien représentant.* — Ah ! vous le prenez comme ça ! Eh bien ! j'irai moi !

— *L'administrateur.* — Et que ferez-vous ?

— *L'ancien représentant.* — Ce que je ferai ? Si je vois que malgré tout il y a des gens qui ne veulent pas être de notre avis, je suivrai les conseils que vous me donniez dernièrement dans une de vos lettres. Oui, j'aboierai !

— *L'administrateur.* — Ah !

— *L'ancien représentant.* — J'aboierai vous dis-je !

— *L'administrateur.* — Et quel sera l'effet de votre intervention ?

— *L'ancien représentant.* — Je n'en sais rien, mais cela m'est égal. J'aboierai, j'aboierai, j'aboierai ! (Il s'en va en aboyant).

Le Glaneur.

Variétés

UN HÉROS INCONNU (1)  
(Suite et fin)

A Paris Mme L., ne voyant pas revenir son fils, se douta, par un pressentiment naturel à toutes les mères, du malheur qui venait de la frapper. Elle se rendit à Fontainebleau, et la douleur fut grande quand, dans une auberge, elle vit son Gabriel à demi-mort sur un lit et garotté. Malgré sa douleur, la courageuse mère ne se laissa pas abattre ; elle rejeta son sang-froid et s'adressant à l'aubergiste : « Ces scélérats vont revenir, dit-elle, pour prendre mon enfant et vous questionner : vous leur direz que mon fils est un marchand de poissons qui est chez vous depuis un mois, et vous leur montrerez une note détaillée de toutes ses dépenses ; quant à présent, écrivez la dépense jour par jour. » A peine la note était-elle terminée et approuvée que les Prussiens entrèrent. En voyant cette femme aux cheveux grisonnants, ils s'avancèrent vers elle : « Qui êtes-vous ? — Je suis sa mère, répondit-elle en se rapprochant de Gabriel comme pour le protéger. — Bon, dirent-ils, nous avons alors à vous questionner, mais chacun son tour, à l'aubergiste d'abord, quant à vous, femme, sortez pour le moment ! » Et s'adressant à l'aubergiste : « Quel est cet homme ? lui dirent-ils. — Un marchand de poissons. — Depuis quand est-il chez vous ? Depuis un mois environ ; il portait du poisson à Fontainebleau et est tombé malade. Le malheureux attendait son rétablissement pour revenir dans sa famille. — Tu as menti, répliqua le chef prussien, et gare à toi si tu ne nous donnes une preuve suffisante de ce que tu viens d'avancer ! L'aubergiste réfléchit un instant, puis s'approchant de l'armoire éventrée par les soldats il en sortit la fameuse note et la tendit à ses interrogateurs surpris. « Bon, dirent-ils, cela peut être ; mais nous avons encore la vieille à entendre ; pour voir si vos dépositions seront les mêmes ! » Il fit signe à un de ses soldats d'aller ouvrir à Mme L. Celle-ci à peine entrée dans la salle : « Depuis quand êtes-vous ici la mère ? lui demanda-t-on brutalement. — Depuis quelques instants ; j'étais à peine entrée lorsque vous êtes arrivés. — Que faites-vous dans cette maison ? Je suis ici pour soigner mon fils malade et pour payer sa pension. — Depuis quand n'est-il pas rentré chez vous ? — Depuis un mois. — C'est bon, la mère, votre fils est libre ! » Et les soldats se retirèrent non sans avoir vidé quelques bouteilles. Mme L. et son fils purent retourner à Paris.

Là, ils apprirent la mort de M. L. Gabriel avec incohérence disait à sa mère : « Oh ! maman, cache-moi, vois, ils sont là, ils rient. Regarde : du sang coule ; Frédéric mort, les cris lugubres des pies et des corbeaux !... Entends-tu le « Wer da » des sentinelles ?... Oh ! comme la neige est blanche la nuit !... » Le malheureux avait perdu la raison. Les médecins conseillèrent les voyages à la pauvre mère.

Mme L. aussitôt abandonne tout, et ruinée, vint s'établir avec son fils à Toulouse où se trouvaient quelques amis de son mari. Là, au lieu de s'améliorer, l'état de Gabriel s'aggrava et il mourut quelques mois après. La pauvre vieille restait seule, sans soutien, sans argent. Elle vint alors à Cahors, où elle avait encore quelques parents ; mais ceux-ci qui autrefois l'accueillaient avec toute sorte de prévoyances la repoussèrent durement, car elle était une pauvre et ne pouvait leur être d'aucune utilité. Et pourtant, elle vivait de bien peu ; le souvenir de son mari et de son fils la soutenait assez ; elle leur parlait

(1) Récit authentique.

toujours, leur racontait ses peines, et embrassait follement les portraits de ces deux êtres disparus et qu'elle avait tant aimés.

Maintenant la pauvre veuve est bien vieille ; le poids des chagrins, des années a courbé sa taille ; ses yeux autrefois si beaux n'ont plus d'éclat ; ses vieilles mains ne savent plus guère manier que les cartes auxquelles elle « arrache des secrets » suivant son expression favorite. C'est son seul passe-temps, et pourvu que la maigre pension que lui ont fait allouer ses amis lui soit versée régulièrement, elle n'a d'autre souci que celui de ne pouvoir plus faire le bien qu'en paroles. Elle est seule, bien seule sur la terre, et la blessure de son cœur ne se cicatrira jamais.

MISS BERTH.

BULLETIN FINANCIER

Les ventes sur nos rentes ont continué, tant à terme qu'au comptant ; on a raconté pour justifier le recul de nos fonds publics, une série d'histoires qui ne tiennent pas debout, inventées du reste par les vendeurs à la veille de la liquidation.

Notre 3 0/0 reste à 103.50 au lieu de 103.65 dernier cours précédent ; le 3 1/2 0/0 clôture à 106.50 en baisse de 17 centimes ; l'amortissable à 102.25 au lieu de 102.40. La cote de nos Sociétés de crédit s'est maintenue très ferme. Le Crédit Foncier à 657, le Crédit Lyonnais 788, le Comptoir National d'Escompte à 586 et la Société Générale à 525 et 526.

Le Suez à 3.270 n'a pas varié. Nos Chemins se sont traités, le Lyon à 1.850, le Midi à 1457 et le Nord à 2.070.

Les fonds étrangers ont peu varié. L'Italien est à 94.27 ; l'Extérieure à 61 1/2 ; le Turc est à 22.12, la Banque ottomane à 588.50.

Le Portugais cote 20 11/16 ; le Russe 3 0/0 1891, 94.25 ; les autres rentes russes n'ont pas été cotées à terme.

Au comptant, les obligations des chemins ottomans Salonique-Constantinople sont demandées à 289 75 et les Smyrne-Cassaba à 375.

L'action de la Société Continentale d'automobile se négocie en Banque à 148.75 et 150.

Bibliographie

LA NATURE. — Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et Cie éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1278, du 27 Novembre 1897.

L'expression vraie de la physionomie, par G. Demy. — L'aven Armand, par E.-A. Martel. — Volume d'eau nécessaire pour la condensation, par M. Ledant. — Le duel de la vipère et du hérisson, par Guignet. — La fabrication de la pulpe de fleurs, par Ed.-H. Twight. — La couleur des bois, par Albert Larbalétrier. — L'éclairage à l'acétylène, par G. Pelissier. — Les « Poids lourds » par le Baron de Zuylen de Nyevelt. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 22 novembre 1897, par Ch. de Villedeuil. — Récréations scientifiques, par V. Brandicourt.

Ce numéro contient dix gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 48 (27 Novembre 1897).

1° Au Pays de Don Quichotte, par M. Aug.-F. Jaccaci, traduit par M. Arsène Alexandre.

2° A travers le monde : Autour de Vérone (Notes de voyage d'un officier), par M. le lieutenant Tabouis.

3° A travers la nature, la coloration du Nil en vert.

4° Aux pays inconnus : Une excursion au Spitzberg.

5° Civilisations et religions : Les missions protestantes.

6° Missions archéologiques : Les progrès continus du commerce allemand.

7° Grandes courses de terre et de mer : La traversée de la Manche en ballon.

8° A travers la nature : A l'île Christmas.

9° Conseils aux voyageurs : La Navigation côtière : Exemple du premier problème de route, deuxième problème de route, par M. le capitaine L. Müller.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2122 du 27 novembre 1897.

Gravures. — Afrique : Voyage du ministre des colonies : L'arrivée à Kayes. — Vue de Bakel. — La descente à Bakel. — L'arrivée à Kaabéii. — Tam-Tam à Bakel.

Canada : En route pour le Klondike : Nouveaux édifices à Seattle, lieu de départ des émigrants pour les champs d'or. — Une vue de Seattle. — Camp de mineurs, dans les montagnes d'Alaska.

Aérostation : Le ballon en aluminium, dans le parc de Tempelhof, avant l'ascension (Berlin). — Le ballon en cours d'ascension. — Le ballon après son naufrage.

Madagascar : A travers les pays Sakalaves. Départements : Calvados : Le château de Beineville (Orphelinat des arts). — Scènes et vues.

Etudes illustrées : Chevaux de bois. — Le roi des chevaux de bois. — L'atelier de peinture. — La fabrication. — Le manège.

Beaux-Arts : La prière avant le repas, « le benedictus », tab eau de M. J. Boquet.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : Les anciens almanachs, par Léo Claretie. — Chevaux de bois, par Guy Tomel. — En route pour le Klondike, par X. — A Madagascar, par H. Mager. — Le ballon en aluminium, par Fonvielle. — L'orphelinat des Arts, par N. Nozeroy. — Les experts en écriture, par G. T.

Explications des gravures, Ecchecs, Rébus, Récréations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Navarine-Navarette, par A. de Gériolles, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1304<sup>e</sup> livraison (27 Novembre 1897).

Les diaphragmes dans l'art en photographie, par M. Frédéric Dillaye. — Lettres du régiment, par M. Louis d'Or. — Voleur volé, par M. Albert Cim. — Un sauvetage, par M. le comte d'Harrat d'Etchevogen. — Le labourage par l'électricité, par M. Ch. Thiabaud.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUÉ  
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêts souples par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

PIANOS ET MUSIQUE  
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE



69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RECHERCHES

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

BEN BACHIR

AU MAROC (1)

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !  
C'était écrit !

XVI

UNE PARTIE DE CHASSE

Rendu furieux, l'animal se retourna, fonça du côté de l'américain et se jeta dans les jambes du cheval pour lui labourer le poitrail et le ventre à coups de boutoir, avec une rapidité foudroyante. L'animal effrayé, se cabra et tomba en arrière sur le dos.

Sir Georges avait réussi à se jeter de côté, mais il avait un bras cassé et portait à la tête une énorme plaie béante. Le sanglier, abandonnant le cheval, courut sur le cavalier désarçonné et, d'un énorme coup de défense, lui fendit le mollet droit, dont la chair était presque détachée du tibia.

A ce moment, retentit un second coup de feu, c'était Ben Bachir, accouru, fort heureusement pour sir Georges, qui venait de foudroyer le solitaire presque à bout portant.

(1) Traduction et reproduction réservées.

Monsieur Alexandre, arriva à son tour, descendit de cheval, constata les blessures du malheureux jeune homme dont le sang coulait à flots, fit un premier pansement et dit à l'arabe de courir chercher un brancard à la maison. Il revint bientôt suivi de quatre hommes qui transportèrent le blessé avec les précautions nécessaires et le montèrent rapidement à sa chambre.

Bien que praticien des plus habiles et sûr de son talent, il ne voulut pas, par scrupule professionnel, se charger seul du soin de guérir le blessé. Après avoir pris les mesures les plus urgentes, il monta lui-même à cheval et courut à la ville où il eut la chance de rencontrer, en quelques minutes, le médecin du navire, qui se trouvait au cercle en compagnie du médecin de colonisation. Un salut et une courte explication lui suffirent. Ils partirent immédiatement tous les trois emportant tout ce qu'il fallait pour endormir le malade, au chevet duquel ils trouvèrent en arrivant Meriem et miss Mary désolées.

Les blessures, visitées avec le plus grand soin, les trois médecins décidèrent qu'il fallait endormir l'infortuné sir Georges dès le lendemain matin. Le médecin du navire coucha dans la chambre qu'avait autrefois occupé Mohammed ben Bachir.

A neuf heures, le lendemain, tout était terminé ; la blessure du bras était réduite et les blessures de la tête et de la jambe cousues et pansées. Les trois opérations avaient parfaitement réussi. Meriem et miss Mary, s'offrirent à veiller elles-mêmes, à tour de rôle,

nuit et jour, le malade très affaibli par la perte de son sang.

Les deux médecins se retirèrent ensuite en promettant de revenir de temps en temps pour parer à toute éventualité dans le cas où surviendrait quelque complication. Le commandant, ses autres officiers et sous-officiers du bord, accompagnés des matelots, vinrent, trois jours après, faire visite à leur patron, mais le docteur Alexandre les pria de ne pas le déranger, le repos le plus absolu lui étant indispensable pendant trois semaines. Il les invita ensuite à déjeuner et ils se retirèrent après avoir décidé que l'un d'eux viendrait chaque jour prendre des nouvelles du malade.

Une fièvre ardente, accompagnée d'un violent délire, s'empara bientôt du malade qui resta pendant quinze jours entre la vie et la mort. Il ne dut son salut qu'aux soins intelligents et dévoués dont il fut constamment entouré.

Le commandant du navire se trouvait dans le plus grand embarras et ne savait s'il devait rester ou partir. Un long séjour sur la côte occasionnait à son patron une perte de temps et des dépenses inutiles.

Aussitôt que la fièvre et le délire eurent disparu, il put avoir un instant d'entretien avec sir Georges, qui demanda au docteur dans combien de temps il pourrait s'embarquer :

« Pas avant deux mois et demie, répondit M. Alexandre, encore si vous êtes bien sage, ajoutez-t-il gaiement. »

« Merci, mon ami, je vous obéirai com-

me à mon père. Quant à vous, commandant allez à Constantinople déposer le chargement qui y est attendu. Faites-en un autre, si vous le jugez possible, pour le retour. Enfin, utilisez le navire et vos hommes du mieux que vous pourrez, je m'en rapporte complètement à vous. »

« Bien, sir Georges, je pars demain, bon courage et bonne chance. Vous avez affaire avec moi à un homme sur lequel vous pouvez compter comme sur vous-même. »

Cela dit, il l'embrassa cordialement et le quitta en lui serrant la main.

Le lendemain, le docteur Alexandre alla faire ses adieux au commandant, au médecin et à tous les hommes du trois-mâts.

Le navire appareilla à cinq heures du soir, après avoir salué la ville, il ne devait être de retour que dans deux mois, pour emmener en Amérique sir Georges et miss Mary.

La blessure reçue à la jambe droite par le malheureux chasseur, prit tout à coup un caractère de gravité tel qu'il inspira au docteur des craintes sérieuses pour la vie du malade. Le membre atteint s'était gonflé d'une manière démesurée et il en sortait par de nombreux abcès un quantité énorme de pus fétide.

C'est dans cette période de la maladie particulièrement grave que M. Alexandre put admirer le dévouement constant et continu de Meriem, nuit et jour au chevet du malade, ne prenant que quelques instants de repos.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors  
 10, Cours de la Chartreuse, 10  
 (Ancienne étude DELBREIL)

# VENTE SUR SURENCHÈRE A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE D'IMMEUBLES

Situés dans la commune de MECHMONT, canton de Catus

L'adjudication aura lieu le Mercredi Quinze Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi précis, au Palais de Justice à Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que faute par le sieur Faydel Antoine, fils, propriétaire au Teyssié, commune de Mechmont, d'avoir satisfait au commandement à lui signifié suivant exploit de Serres, huissier à Cahors, du onze mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept enregistré et visé conformément à la loi; suivant procès-verbal de Serres, huissier à Cahors des six, sept et neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, visé et dénoncé conformément à la loi, lesdits procès-verbaux et exploits de dénonciations transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 160, numéros 11 et 12.

Il a été procédé à la requête de:  
 1° Augustin Barry, propriétaire à Redoules, commune de Francoules. 2° Dame Barry Emilie, épouse de Monsieur Laville Baptiste, meunier, au moulin de Ruffec, commune de Boissières. 3° Dame Barry Augustine, épouse de Monsieur Conquet Joseph, propriétaire à Francoules. 4° Et Monsieur Barry Emile, instituteur public à Alger. Rampe Valée n° 35.

Au préjudice du sieur Faydel Antoine fils, propriétaire au Teyssié, commune de Mechmont, à la saisie réelle des immeubles dont la désignation suit:

1° Une terre située au lieu dit Cap del Bos, formant le numéro 76 section C du plan cadastral de la commune de Mechmont, de contenance environ vingt-un ares troisième et quatrième classes et d'un revenu net de quatre francs trente-quatre centimes.

2° Une bruyère située au même lieu formant le numéro 77 des mêmes section et plan cadastral,

de contenance environ six ares dix centiares, seconde classe et d'un revenu net de un franc vingt-deux centimes.

3° Un bois situé au lieu dit Travers de Graves, formant le numéro 180 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-trois ares, troisième classe et d'un revenu net de deux francs trente centimes.

4° Une friche, située au même lieu formant le numéro 181 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-six ares trente centiares, troisième classe et d'un revenu net de un franc cinq centimes.

5° Une châtaigneraie située au lieu dit Grèzes, formant le numéro 429 des mêmes section et plan de contenance environ six ares cinquante centiares troisième classe et d'un revenu net de soixante-dix-huit centimes.

6° Une terre située au lieu dit Mothe et Castagnol formant le numéro 443, des mêmes section et plan de contenance environ douze ares soixante-dix centiares, troisième et quatrième classes et d'un revenu net de deux francs trente centimes.

7° Une terre située à La Mothe formant le numéro 442, des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-six ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe et d'un revenu net de trois francs vingt-trois centimes.

8° Une vigne située au lieu dit Brugnes, formant le numéro 28 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-deux ares cinquante centiares, troisième, quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de un franc cinquante deux centimes.

9° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 29 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ huit ares quatre-vingts centiares, troisième classe et d'un revenu net de quatre-vingt-huit centimes.

10° Une friche située au même lieu formant le numéro 30 des mêmes section et plan, de contenance environ dix-huit ares vingt centiares, seconde classe et d'un revenu net de un franc soixante-quatre centimes.

11° Un bois situé au lieu dit Travers de Sudres, formant le numéro 49, des mêmes section et plan de contenance seize ares dix centiares cinquième classe et d'un revenu net de quarante-huit centimes.

12° Une friche située au lieu dit Vignes longues formant le numéro 53 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ neuf ares, troisième classe et d'un revenu net de trente-six centimes.

13° Une vigne, située au même lieu formant le numéro 54 des mêmes section et plan de contenance environ quarante-deux ares trente centiares quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de un franc quatre-vingt-dix centimes.

14° Une terre située au même lieu formant le numéro 55 des mêmes sections et plan de contenance environ soixante-sept ares quarante centiares quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de quatre francs quatre-vingt-dix centimes.

15° Une friche située au lieu dit Qiéfro formant le numéro 57 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ quatre ares soixante centiares, troisième clas-

se et d'un revenu net de dix-huit centimes.

16° Une friche, située au même lieu formant le numéro 59 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ vingt-cinq ares soixante centiares, troisième classe et d'un revenu net de un franc deux centimes.

17° Une terre située à Montade formant le numéro 69 des mêmes section et plan, de contenance environ six ares dix centiares, cinquième classe et d'un revenu net de dix-huit centimes.

18° Sol de maison situé au Teyssié formant le numéro 88 des mêmes section et plan de contenance environ de un are vingt centiares première classe et d'un revenu net de quatre-vingt-seize centimes.

19° Un jardin situé au même lieu formant le numéro 95 des mêmes section et plan et de contenance environ un are dix centiares première classe et d'un revenu net de quatre-vingt-huit centimes.

20° Un jardin situé au même lieu formant le numéro 91 des mêmes section et plan de contenance environ quatre ares première classe et d'un revenu net de trois francs vingt centimes.

21° Une terre située au lieu dit Le Clos formant le numéro 96 des mêmes section et plan de contenance environ vingt ares seconde et troisième classes et d'un revenu net de 8 francs 50 centimes.

22° Une terre située au lieu dit Castagnol Grande' formant le numéro 159, des mêmes section et plan cadastral de contenance environ quatorze ares quatre-vingt centiares troisième classe et d'un revenu net de trois francs soixante-dix centimes.

23° Une châtaigneraie située au lieu dit Castagnalannes formant le numéro 430 des mêmes section et

plan de contenance environ deux ares cinquante centiares, troisième classe et d'un revenu net de trente centimes.

24° Une friche située au Teyssié formant le numéro 484 des mêmes section et plan, de contenance environ six ares dix centiares troisième classe et d'un revenu net de vingt-quatre centimes.

25° Une terre située au même lieu formant le numéro 486 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ quinze ares, soixante-dix centiares, quatrième classe et d'un revenu net de un franc quatre-vingt-huit centimes.

26° Une bruyère située au lieu dit Combe Nègre formant le numéro 700, des mêmes section et plan de contenance environ vingt-trois ares cinquante centiares, troisième classe et d'un revenu net de quatre-vingt-quatorze centimes.

27° Une friche située au même lieu formant le numéro 717, des mêmes section et plan, de contenance environ de sept ares, troisième classe et d'un revenu net de soixante-huit centimes.

28° Une terre située au lieu dit Bobinel formant le numéro 416, section B du même plan cadastral de contenance environ deux ares quatre-vingt centiares, troisième classe et d'un revenu net de soixante-dix centimes.

29° Une friche située au même lieu formant le numéro 417 des mêmes section et plan cadastral de contenance environ seize ares dix centiares troisième classe et d'un revenu net de soixante-quatre centimes.

30° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 418 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ cinq ares soixante centiares, troisième classe et